

N° 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE 1970

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—(1) Copies, en français et en anglais, du décret du Conseil C.P. 1970-1807, en date du 16 octobre 1970, décrétant que soit émise une proclamation déclarant qu'un état d'insurrection appréhendée existe et a existé depuis le quinze octobre mil neuf cent soixante-dix. (Document parlementaire n° 283-7/5A);

(2) Copies, en français et en anglais, d'une proclamation en date du 16 octobre 1970, déclarant qu'un état d'insurrection appréhendée existe et a existé depuis le quinze octobre mil neuf cent soixante-dix. (Document parlementaire n° 283-7/5);

(3) Copies, en français et en anglais, du décret du Conseil C.P. 1970-1808, en date du 16 octobre 1970, concernant le règlement prévoyant des pouvoirs d'urgence pour le maintien de l'ordre public au Canada. (Document parlementaire n° 283-7/5B).

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, M. Trudeau, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que la Chambre approuve le geste que pose le gouvernement en invoquant les pouvoirs de la Loi sur les mesures de guerre pour parer à l'état d'insurrection appréhendée dans la Province de Québec, conformément à la communication du gouvernement du Québec et des autorités municipales de Montréal au Premier ministre, et approuve en outre les ordres et règlements déposés aujourd'hui par le Premier ministre étant bien entendu que la proclamation invoquant les pouvoirs énoncés dans les règlements sera révoquée le 30 avril 1971 ou avant, à moins que la Chambre ait approuvé une résolution autorisant leur prolongement au delà de la date spécifiée.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, M. Trudeau, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—(1) Copie d'une lettre en date du 16 octobre 1970 adressée